



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le 30 janvier à 20h00, le conseil municipal de la commune de LARRÉ, convoqué le 23 janvier 2025, s'est réuni, salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de M. Cyrille KERRAND, 1^{er} adjoint, jusqu'à 20h45 heure d'arrivée de Madame Simone MALVILLE, Maire.

Présent : Simone MALVILLE, Cyrille KERRAND, Hervé GUILLON-VERNE, Estelle TIDU, Loïc HANS, , Lydie HAMON, Claudine LE BRUN, Johann JAFFRELOT, Thierry DELRIEUX

Absents et excusés : Patrice KNUCHEL donne pouvoir à Hervé GUILLON-VERNE
Nathalie DELBOS donne pouvoir à Loïc HANS

Absents (sans pouvoir) : Elisabeth BOITET

Nombre de conseillers en exercice : 12
Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de conseillers présents : 9
Nombre de votants : 11

Secrétaire de séance : Hervé GUILLON-VERNE

Le compte-rendu du conseil municipal du 6 décembre sera proposé à l'approbation au prochain conseil municipal car celui-ci n'est pas prêt au vote du jour.

1- Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2024
- Servitude « Le domaine des Landes » rue du roi Arthur pour branchement Aiguillon éclairage public,
- Groupement cantine Larré/Le Cours/Molac – lancement de la consultation Point 1^{er} quadrimestre sur l'action repas à 1€
- Crédit d'investissement 2025 (1/4 budget N-1) – annulation et remplacement de la délibération du 6/12/24
- Entretien chaudière église
- Travaux divers dont impasse du Verger – devis Colas
- Demande de subvention dans le cadre des amendes de police pour la réhabilitation du Centre-bourg
- Mise en place de convention concernant l'occupation du domaine public pour food-truck (avec électricité)
- Proposition de nouveaux tarifs de location pour la salle Agapanthe
- Compte-rendu de la rencontre avec France Travail concernant les contrats aidés – CDD Service Technique

Informations et questions diverses :

- Compte-rendu de réunion avec l'équipe enseignante sur la végétalisation de la cour de l'école
- Organisation de l'opération « argent de poche »
- Position référente « association » et suite
- Opération Noël avec les commerçants
- Animations (bilans et projets)
- Réunion Terre de Jeux le 12 février à 18h30 en mairie de Larré
- Divers



M. Cyrille KERRAND, 1^{er} adjoint de la commune de Larré, accueille les membres présents et donne lecture des pouvoirs.

A été nommé(e) secrétaire de séance, après accord de l'assemblée délibérante, Hervé GUILLON-VERNE, adjoint au maire.

Le quorum étant respecté, 9 conseillers présents sur les 12 membres, l'assemblée peut valablement délibérer.

- **Procès-verbal du 6 décembre 2024 :**

M. KERRAND, propose que le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2024 soit voté au prochain conseil car celui-ci n'a pas été transmis à temps.

- **Servitude « Les Domaine des Landes » rue du roi Arthur pour branchement Aiguillon éclairage public**

La société Enedis sollicite la commune de Larré pour obtenir les droits suivants sur la parcelle ZR 183, Clos de Kériel :

- Etablir à demeure dans une bande de 3 mètres de large, 2 canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 2 mètres ainsi que ses accessoires,
- Etablir si besoin des bornes de repérage
- Sans coffret
- Effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres, qui, se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent pose ou pourraient par leur mouvement, chute ou croissance, occasionner des dommages aux ouvrages, étant précisé qu'Enedis pourra confier ces travaux au propriétaire si ce dernier le demande et s'engage à respecter la réglementation en vigueur, notamment la réglementation relative à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages (art. L.554-1 et suivants et art. R.554-1 et suivants du Code de l'Environnement ; arrêté du 15 février 2012 pris en application du chapitre IV et du titre V du livre V du code de l'environnement relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution),
- Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc)

Après avoir pris connaissance du tracé des ouvrages, le conseil municipal valide, à l'unanimité, les droits énoncés.

Par voie de conséquence, Enedis pourra faire pénétrer sur la propriété ses agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités par lui, en vue de la construction, surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages ainsi établis.

La commune de Larré sera préalablement avertie des interventions, sauf en cas d'urgence.

- **Groupement cantine LARRÉ/LE COURS/MOLAC, lancement de la nouvelle consultation 2025**
Point du 1^{er} quadrimestre cantine à 1€

Rappel du marché mis en place en 2021 avec l'entreprise Armonys. Il est précisé que les maires des 3 communes (Larré, Le cours et Molac) sont d'accord pour reprendre le marché sous le groupement de commande.



Mme Le Brun signale que d'après certains parents, les enfants se plaignent des menus qu'ils ne jugent pas bons. Monsieur KERRAND propose de poser la question à l'agent en charge de la cantine afin d'avoir un retour sur les menus proposés. Les élus présents sont informés que la consultation sera relancée prochainement.

Diffusion d'un tableau récapitulatif sur la cantine à 1€. Détail des dépenses et recettes liées à ce protocole.

- **Crédit d'investissement 2025 (1/4 du budget N-1) – annulation de la délibération du 6/12/24 et nouvelle délibération**

Rappel de la délibération voté le 6 décembre 2024 et explication de l'annulation. Celle-ci intégrait les reports de crédits, les montants proposés étaient donc erronés.

Il est proposé :

Chapitre	BP 2024	Montant maximum
204 Subventions équipements versées	39.000 €	9.875 €
21 Immobilisations corporelles	68.000 €	18.250 €
23 Immobilisations en cours	533.500 €	175.875 €

Le conseil décide, à l'unanimité, de valider cette proposition.

- **Entretien chaudière église**

La chaudière de l'église est en panne depuis décembre 2024. Après l'intervention d'un artisan, un entretien régulier est jugé nécessaire car il n'y en a pas eu depuis la période du covid. Il est proposé au conseil de prendre en charge cette dépense d'entretien car l'église est un bâtiment communal ou de laisser cette charge à la paroisse. Le montant de cet entretien serait d'environ 400 à 500€ /an. Cette chaudière est à air pulsé et nécessite un réel entretien régulier. Mr Hans rappelle que c'est la paroisse qui prend en charge les dépenses de fioul.

Le conseil municipal propose d'attendre le devis et voter pour l'entretien de cette chaudière au prochain conseil municipal.

Arrivée de Mme le Maire à 20h45

- **Travaux divers dont impasse du Verger et rue du 19 mars – devis colas**

Les lieux sont resitués sur plan. Il se trouve qu'une partie de la route, non prévue aux travaux du marché actuel, est en très mauvaise état. L'idée est d'ajouter cette tranche aux travaux en cours, hors marché, afin que toute la rue soit homogène. Le coût de ces travaux est estimé à 7445€.

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, les travaux sur cette partie de la route pour le montant proposé.

Travaux divers : Plateforme de retournement à remettre en état (6 145€). Elargissement pour une zone de croisement (2 552€), entrée Domaine des Landes (1 042€) et cheminement doux 2 900€. Certains travaux de voirie sont envisagés pour la suite mais sont évoqués à titre informatif. Les travaux ne sont pas engagés. Le sujet sera de nouveau évoqué une fois le budget voté, hormis le devis concernant l'élargissement du croisement proposé par Questembert Communauté pour 2 552€, validé par le conseil municipal.

Devis Mecadom : (1 438.4€) pour entretien de la tondeuse. M. Guillon-Verne propose de racheter une machine ou d'accepter les travaux pour le devis proposé.



Devis validé

Mme TIDU demande s'il est possible de déplacer provisoirement, rue Saint Aignan, un abri de bus car les enfants sont sous la pluie en attendant le bus. Le nécessaire sera fait.

Parking : renouée du japon (rue du 19 mars)

La renouée du Japon est une plante invasive qu'il est difficile d'éradiquer. Les pavés engazonnés prévus initialement n'empêcheront pas son développement. Il convient de les remplacer par une dalle en béton. Solution 1) petite dalle ; Solution 2) grande dalle.

	SOLUTION 1 Diapositive 3	SOLUTION 2 Diapositive 4	SOLUTION 2 bis Diapositive 5	Entreprises
Constat huissier	400 €	400 €	400 €	
Terrassement	1300 € (75 t)	2600 € (150 t.)	2600 € (150 t.)	COLAS
Déblais + traitement décharge	3000 €	6000 €	6000 €	SÉCHÉ
Dalle béton	2600 €	7350 €	7350 €	Id VERDE
Empierrement	0	3200 €	3200 €	COLAS
Délimitation (clous inox)	0	650 €	650 €	Id VERDE
TOTAL	7300 €	20200 €	20200 €	

Le conseil municipal donne son accord, à l'unanimité, pour lancer les travaux proposés en solution 2. Ou 2 bis (à peaufiner)

- **Demande de subvention dans le cadre des amendes de police pour la réhabilitation du Centre-Bourg**

Il est rappelé que la commune a perçu moins de subvention que prévu. Un tableau récapitulatif des dépenses éligibles aux subventions nous a été transmis par M. LAPPARTIENT (GBS).

Il est proposé au conseil municipal d'effectuer une demande de subvention dans le cadre des amendes de police, compte-tenu du montant de nos travaux de réhabilitation du centre-bourg.

Le conseil municipal donne, à l'unanimité, son accord pour faire cette demande de subvention.

- **Convention commerces ambulants pour occupation du domaine public (avec électricité)**

Depuis la précédente convention datant du 5 juin 2017, un commerçant ambulant occupe le domaine public 43 semaines par an. Jusqu'à maintenant, il paie une occupation de 2.20€ par semaine soit 94.60€ par an. Une réflexion doit être conduite afin de proposer un nouveau tarif pour ces occupations.



- **Proposition de nouveaux tarifs pour les locations de la salle Agapanthe**

M. KERRAND signale que le tarif actuel est faible en comparaison des communes environnantes surtout au vu des augmentations du coût des énergies. Il est proposé de supprimer la location à la demi-journée et ne conserver que la location par jour. Un tableau avec les tarifs actuels et les tarifs suggérés est présenté aux élus.

Il est proposé de mettre en place un nouveau tarif à partir de janvier 2026 et de travailler le sujet d'ici là.

- **CDD services techniques – compte rendu du rendez-vous avec France Travail**

Mme le Maire informe qu'avec M. OGER (responsable des Services Techniques), un rendez-vous avec France Travail a été effectué. La commune s'est renseignée sur les contrats aidés type CAE-CUI. **POEI** = agent en formation durant 2 mois, une aide de 1500€ est versée à la commune sous réserve de prolonger par un contrat de 6 mois.

Ou

CAE avec demandeur d'emploi de plus de 55ans. Aide de 40% de l'état pour un 20h semaine sur minimum 9 mois pouvant aller jusqu'un an. Pour un contrat de 9 mois le gain serait de 3 706.56€ (sous-réserve).

M. Guillon-verne pense qu'il est plus sage de ne commencer que par une embauche (remplacement de DAGAUD) et voir selon nos besoins par la suite.

L'idée d'un contrat saisonnier est proposée et sera revue ultérieurement.

- **Avis du conseil municipal sur le projet présenté par l'entreprise SÉCHÉ, extension de la zone de stockage de déchets et demande de servitudes d'utilité publique dans une bande de 200m autour de l'installation de stockage projetée ainsi que sur une bande d'isolement de 50m autour de l'ensemble des équipements de gestion du biogaz**

Madame le maire indique à l'assemblée qu'une enquête publique a été prescrite par arrêté préfectoral en date du 25 novembre 2024, pour une période effective de consultation du 16 décembre 2024 au 17 janvier 2025, pour examiner la demande présentée par la société Ecosite Croix Irtelle (ICE), au titre des installations classées, au vue d'une extension de la zone de stockage de déchets et de demandes de servitudes d'utilité publique dans une bande de 200 mètres autour de l'installation de stockage projetée ainsi que sur une bande d'isolement de 50 mètres autour de l'ensemble des équipements de gestion du biogaz.

L'emprise de stockage des déchets reste la même puisqu'il s'agit d'une réhausse sur l'emprise foncière déjà autorisée. Le projet soumis à une autorisation environnementale vise ainsi à pérenniser le traitement des déchets non valorisables en effectuant un rehaussement graduel paysager.

Le projet consiste ainsi à augmenter la capacité de valorisation matière et énergétique du site en doublant la capacité de traitement du centre de tri existant à 50 000 t/an, permettant la production de 35 000 t/an de combustibles solides de récupération (CRS). Ce nouveau combustible sera utilisé dans les chaudières industrielles en substitution aux énergies fossiles. Les CSR sont préparés à partir des fractions non valorisables des matières recyclées. Présentant un pouvoir calorifique élevé, les CRS représentent une importante valeur énergétique et limite par ailleurs la mise en décharge des déchets non valorisables. Le conseil municipal est invité à donner son avis sur ce projet.



Le conseil municipal est invité à donner son avis sur ce projet, par un vote à bulletin secret. Après dépouillement, le conseil municipal a décidé de donner un avis défavorable **5 voix POUR / 6 voix CONTRE**.

- **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Compte-rendu de la réunion avec l'équipe enseignante sur la végétalisation de la cour d'école :

La dernière réunion en lien avec l'école a été enrichissante et constructive. Les éléments proposés auprès de l'équipe éducative sont cités :

- Brise soleil, (9 au total pour environ 5 400€)
- Implantation d'arbre, (espèces à définir)
- Mur d'escalade,
- Création de plantations en pied de mur et séparation d'une zone de la cour pour jouer au ballon/ reste de la cour).
Des photos permettant d'apprécier les travaux proposés sont diffusées.

Des petites sommes seront à ajouter telles que les arbres selon les espèces choisies (env. 250€), la location d'une mini-pelle permettant de décaisser, scie à sol etc. Les travaux seront assurés par l'équipe des services techniques.

D'autres idées ont été abordées : mise en place d'un écran anti-vue sur la cour de récréation ; couverture d'une partie de l'entrée et mise en place de voiles d'ombrage au-dessus de la zone de jeu de ballons.

Globalement l'école et la mairie sont plutôt d'accord sur les travaux à effectuer. Le dossier demande quelques ajustements avant la réalisation de travaux.

Accord à l'unanimité d'ajouter au budget les brises soleil pour sa mise en place.

Organisation de l'opération « argent de poche » :

Mme DELBOS s'est proposée pour mener l'action. 20€ la matinée, en bons d'achats. Des propositions de travaux seront faites en lien avec les différents services.

Position référente « association » et suite :

Mme le Maire informe le conseil que Mme BOITET a souhaité abandonner ses fonctions de référente auprès des associations. En attente de la reprise éventuelle par un autre conseiller, Mme le Maire informe le conseil qu'un courrier ou courriel sera adressé à toutes les associations concernant la demande de subvention 2025.

Opération Noël avec les commerçants :

Mme le Maire propose de relancer l'opération Noël avec les commerçants. Proposer le local commercial qui est vide actuellement aux commerçants afin qu'ils puissent faire un week-end de vente pour les fêtes.



Les élus sont d'accord pour que Mme le Maire relance les entreprises afin de voir si le projet de relance est envisageable.

Animation (bilan et projets) :

A TITRE D'INFORMATIONS /
Rapport d'activité 2024 Rochefort en Terre tourisme. Moins de fréquentation au Moulin Neuf Aventure. Enormément de consultation sur site cependant. La question est-ce utile d'avoir deux permanences (Rochefort-en-terre et Questembert) sur l'office de tourisme. 122 000 euros de chiffre d'affaires au moulin neuf. Nouvel escape Game pour cette année 2025

Montant taxe de séjour à 81 000€ arrêté au 1^{er} janvier 2025. (Questembert communauté)

Atelier baume : Mme TIDU fait part de cet atelier, proposé dans le cadre du projet « récolte » et qui a amené du monde, tout comme l'animation Pokémon.

Les esprits de la nature au japon : organisé dans les médiathèques de la communauté de communes. La médiathèque de Larré aura également une animation (à voir dans l'agenda)

Réunion Terre de Jeux le 12 février à 18h30 en mairie de LARRÉ : (familiale)

Jeux de Lanvaux 24 mai : aura lieu à Pleucadeuc. Larré s'occupe plus du parcours agilité.

Divers :

E. TIDU souhaite qu'une réflexion soit effectuée afin d'envisager la végétalisation de la façade avant de la médiathèque.

Mme HAMON, informe qu'il serait bon de refaire des saignés sur les accôttements car il y a trop d'eau.

Goûter des aînés la semaine prochaine.

M. Kerrand, soulève le sujet du RIFSEEP, et demande aux élus leur avis sur la réévaluation des montants puisque ça n'a pas été fait depuis sa mise en place. Demande de devis au CDG en cas d'accompagnement. Travailler en amont le dossier, en mairie, afin de faire une proposition aux élus.

M. Kerrand souhaite effectuer une commission finances : faire un point budgétaire pour 2025. Jeudi 20 à 14h00 afin de définir les grandes lignes notamment en matière de travaux et travaux paysagers.

La date du prochain conseil municipal est proposée pour le vendredi 28 février 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se clôture à 23h15.

Le secrétaire de séance,
M. GUILLON-VERNE

Madame le Maire,
Mme Simone MALVILLE